

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 39,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Considérant le nombre de recrutements intervenus au cours de l'année 2020 dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux suite à concours, mutation et détachement dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Seine-Maritime, pouvant être pris en compte,

Vu les lignes directrices de gestion au titre de la promotion interne établies le 16 février 2021,

ARRETONS

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial est arrêtée ainsi qu'il suit :

AGENT

AUVRAY Adélaïde

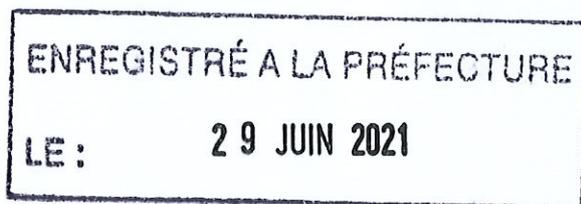
RUDAUX Romain

WEHRLE Olivier

Article 2 : La liste fixée à l'article 1 prend effet à compter du **1^{er} juillet 2021** et cessera d'être valable au **30 juin 2023**.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au Préfet de Seine-Maritime et fera l'objet d'un affichage au Centre de Gestion.

Fait à Isneauville, le 24 juin 2021



Le Président
Jean-Claude WEISS



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.